



**SYNDICAT CGT TERRITORIAUX**

**Ville de Nantes & UFICT CGT · Nantes Métropole  
CCAS · SMANO · EBANSN**

## **Intervention introductive de la CGT comité technique de septembre**

Nous nous saisissons de ce premier comité technique présidé par Mme BASSAL pour exprimer les revendications qui resteront les nôtres durant ce nouveau mandat municipal et métropolitain et ainsi vous les faire connaître.

Le service public municipal et métropolitain est un élément essentiel dans une collectivité locale et comme l'écrit Madame La maire-Présidente dans son courrier aux agents du 7 août 2020 « Durant 6 ans, vous avez toujours répondu présents, faisant face à des situations parfois très complexes voire historiques, comme cette crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois ».

Pendant la période du confinement, nos collègues ont accompli leurs missions, parfois dans des conditions dégradées. C'est grâce à leur sens de l'intérêt général que les services publics Nantais et Métropolitain ont tenus. Les agents ont démontré qu'ils étaient indispensables dans une situation critique et ils doivent désormais être reconnus, notamment par des mesures générales de revalorisation salariale. Ce service public doit également être développé par la réelle création de postes à la hauteur des besoins.

Depuis des années, nous subissons de plein fouet les attaques des différents gouvernements libéraux, comme par exemple le gel du point d'indice avec comme conséquence une forte perte de notre pouvoir d'achat. Pour exemple, si le point d'indice avait suivi uniquement le coût de la vie depuis 2010, un agent de catégorie C gagnerait en moyenne 142 euros de plus par mois, pour un agent de catégorie B 195 euros de plus par mois, et pour un agent de catégorie A 259 euros de plus par mois.

Nous subissons également des attaques sur notre statut alors que ce sont des garanties collectives qui permettent aux salariés d'avoir des droits!

La CGT exige l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique loi du 6 août 2019 qui va une nouvelle fois précariser le statut sur le plan national. Nous demandons localement sa non-application par notre collectivité comme l'a déjà fait le conseil départemental de l'Ariège en votant une motion en assemblée.

Nous souhaitons également conserver notre régime de retraite par répartition la CNRACL et défendons, avec nos collègues du Privé, le système de protection sociale et de santé qui doit être amélioré. Ce dernier a montré pendant la période du covid19 sa grande efficacité malgré les attaques et coupes budgétaires subies depuis des années.

C'est d'ailleurs ce système de protection unique au monde qui a permis à 25,5 Millions de salarié-es de conserver une rémunération totale ou partielle.(5,8 millions dans le secteur public à 100% et 19,7 millions de salarié-es du privé de 84 à 70%).

Mme Rolland écrit aussi le 7 août 2020 « Ces dernier mois, le dialogue social soutenu dans nos collectivités nous a permis de trouver des solutions permettant de garantir de bonnes conditions de travail tout en répondant aux exigences de service public... ».

Avec ce même soucis et la volonté d'un dialogue social soutenu, la CGT, souhaite vous rappeler ses principales revendications :

- Le maintien du temps de travail à 1547 h et l'ouverture de négociations sur la réduction du temps de travail à 32 h
- Une réelle négociation sur le temps de travail des cadres prenant en compte tous les aspects les concernant ( forfait cadre, droit à la déconnexion, télétravail etc.)
- La revalorisation du régime indemnitaire de grade des agents de catégorie C qui n'a pas eu d'augmentation depuis 2003.
- La mise en place d'un véritable plan de titularisation pour l'ensemble des agents contractuels de nos collectivités
- La nomination au grade supérieur de tous les agents remplissant les conditions statutaires et par conséquent - des ratios à 100 %.
- La nomination de tous les agents reçus aux examens et concours.
- La poursuite du travail engagé pour favoriser l'évolution de carrière par des mobilités choisies et non plus principalement du curatif
- Une négociation sur l'égalité salariale femme homme
- Porter la participation à 100% de l'employeur à la mutuelle pour tous les agents comme la loi le permet.
- L'augmentation de la subvention du COS pour la porter à la hauteur de 3% de la masse salariale.
- le maintien du droit de grève sans inégalité entre les agents (article 56 de la loi du 6 août 2019).
- La non application du jour de carence.
- Pour le respect des règles sanitaires et de protections des agent.e.s, la mise à disposition pour tous les agents de masques de protection n'est pas suffisante, nous exigeons des mesures de protection adaptées au poste de travail de chaque agent, la prise en charge d'un dépistage sérologique pour tous les agents qui le demandent.
- Le maintien du CHSCT et du comité technique
- Le maintien des CAP avec leurs prérogatives
- Porter la cotisation mutualisée des collectivités versée au CNFPT dans le cadre du salaire socialisé et différé à 3% de la masse salariale.

La CGT restera mobilisée avec les agents pour faire valoir et défendre ses revendications au cours de ce nouveau mandat.

Nous espérons que nous pourrons aussi compter sur votre majorité pour défendre ces enjeux de progrès social contre les mesures de régressions en cours et à venir.